



**Commune de Romanel-sur-Lausanne**

Municipalité

## **Séance du Conseil communal du 24 novembre 2022 Communications de la Municipalité**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### Mesures prévisionnelles au vu des risques de crise énergétique

Vous l'avez toutes et tous lu dans la presse ces dernières semaines, l'électricité et le gaz pourraient venir à manquer cet hiver dans notre pays. Cette pénurie potentielle dépend de facteurs qui échappent à notre contrôle: la remise en service des centrales nucléaires françaises à l'arrêt, la géopolitique - notamment le conflit en Ukraine - le niveau de remplissage des barrages suisses, la météo.

Face à l'incertitude, le devoir de l'État est d'agir sur ce qu'il peut influencer et maîtriser : les économies d'énergie et la capacité à anticiper le risque de pénurie pour assurer, même dans le pire des scénarii, les prestations essentielles en faveur de la population.

À ce titre, le canton de Vaud a défini les rôles et responsabilités de chacun et, en particulier, des communes qui doivent :

- sécuriser l'acheminement de l'eau potable et de l'évacuation et l'épuration des eaux usées ;
- sensibiliser leur population et leurs entreprises, leur Conseil communal ou général et leurs employés communaux aux bonnes pratiques destinées à réduire le gaspillage d'énergie ;
- poursuivre l'élaboration de leur plan de continuité des activités en cas de contingentement, de délestage ou de panne ;
- définir et préparer un « point de rencontre d'urgence » (PRU), exploité par le personnel communal, où la population pourrait, en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, trouver des informations et l'aide dont elle a besoin.

Concernant ce dernier point, une information détaillée sera transmise à la population au début de l'année 2023 si la situation devait rendre probable la mise en service de ce point de rencontre.

Parallèlement, la Municipalité a pris les décisions d'économies suivantes pour ses propres bâtiments :

- Limiter de la température des bâtiments communaux à 19 degrés.
- Faire fermer les stores des bureaux la nuit afin de conserver la chaleur.
- Faire éteindre systématiquement les appareils électroniques la nuit (PC, écrans, ...).
- Restreindre l'éclairage extérieur de la Maison de commune aux horaires de l'éclairage public.
- Débrancher les éclairages des terrains de football après la fin du championnat.
- Eteindre les illuminations de fin d'année entre 23h00 et 06h00.

Enfin, le Grand Conseil du canton de Vaud ayant approuvé deux décrets urgents limitant l'éclairage public non essentiel, la Municipalité a informé individuellement toutes les entreprises et sociétés concernées des mesures qui doivent s'appliquer, dès le mois de novembre, pour les procédés de réclame et les vitrines commerciales.

### Avenir des constructions scolaires

Une réunion est prévue le 30 novembre entre le CODIR ASIGOS et les syndics des trois communes pour définir la planification des bâtiments scolaires nécessaires. Parallèlement, la Municipalité a confié un mandat d'étude à une entreprise spécialisée pour évaluer les différentes possibilités d'implantation de bâtiments à Romanel en fonction de la démographie et de la mobilité afin de mieux définir la stratégie optimale.

### Visite préfectorale

Comme chaque année, la Préfecture va effectuer sa visite de notre commune afin de valider le bon fonctionnement des institutions communales. Cette visite est prévue le lundi 28 novembre 2022.

Le bureau de votre Conseil communal sera impliqué dans cette visite, tout comme l'administration communale et la Municipalité.

### Repas des nonagénaires

Vendredi 18 novembre 2022 s'est tenu le traditionnel repas offert par la Municipalité aux nonagénaires de la commune. Les personnes concernées se sont vu offrir différents petits présents à cette occasion, dont en particulier un exemplaire original d'un journal local daté du jour de leur naissance.

Romanel-sur-Lausanne, le 21 novembre 2022